



BNP PARIBAS

17 Juin 2025

VOS REPRÉSENTANTS

Représentante Syndicale Nationale

Représentant Syndical National Adjoint



Chantal MARCHAND
06 99 33 92 51

Alexandre BOUAT
06 98 54 83 53

Vos élu(e)s



Isabelle CLERGEAU
07 60 40 61 27

Anthony CHABIRON
06 62 67 90 85



Loic DOJERALA
01 60 95 47 40

Nadège HAMDI
07 64 26 23 07



Alexandrine TROLLAT
04 67 06 43 10

Albert HOULET
07 78 57 87 72



Eddie COTAYA
06 67 75 35 39

Aline DALICHAMPT
06 98 85 77 78



Claudine FORTUNE
07 87 97 57 63

Oktay ERGUN
01 55 77 90 13



CSSCTC

BILAN INCIVILITÉS & H.V.T*

*HARCÈLEMENT ET VIOLENCE AU TRAVAIL

Vos élus Cfdt ont assisté à la présentation annuelle du bilan des déclarations d'incivilités et des signalements des comportements susceptibles de relever du harcèlement moral ou sexuel, de la discrimination et des agissements sexistes.

INCIVILITÉS 2024 : des chiffres en trompe-l'œil ?

	2022	2023	2024
Agressions verbales	681	634	559
Menaces	275	296	197
Agressions comportementales	40	31	42
Agressions physiques légères	37	32	37
Agressions physiques graves	3	4	12
TOTAL	1036	997	847



Les agressions déclarées sont moins nombreuses, mais plus violentes et marquantes.



Les élus CFDT constatent que la parole des clients se libère et les collègues en sont victimes...

UN NOUVEL ACCORD DE BRANCHE !



Du fait du nouvel accord de branche, la Direction consent, enfin à permettre aux collègues de déclarer, eux même, les incivilités qu'ils subissent. Une avancée majeure que vos Elus CFDT réclament de longue date ! Petit bémol cependant, l'outil actuel de déclaration des incivilités n'est pas dimensionné pour être à disposition de tous ! Il faudra attendre 2026.

Nouvel accord, ce qui change



- ✓ Possibilité de déclarer en direct les incivilités subies, sans filtre du manager
- ✓ Lancement d'un nouvel outil de déclaration des incivilités en 2026
- ✓ Nouveau motif possible : les agressions de nature sexiste ou sexuelle

Déclarer les incivilités, c'est un progrès, mais prévenir leur explosion c'est notre combat.

Les incivilités sont des dysfonctionnements comportementaux. Les formations de prévention des risques d'incivilités sont en distanciel. Pour prévenir ce risque et intégrer les techniques de désescalades rien ne vaut le présentiel ! Les élus CFDT demandent qu'au moins les personnes les plus exposées (commerciaux en agence) bénéficient de formations en présentiel.

A l'heure où la Direction prévoit, dans le cadre du projet Retail 4.0 une réduction massive du réseau, comment ne pas anticiper une hausse des tensions avec les clients ?

Moins d'agences, moins de personnel, c'est plus de pression pour ceux qui restent.

AVIS CFDT



BNP PARIBAS

HARCÈLEMENT ET VIOLENCE AU TRAVAIL À QUAND UN NOUVEL ACCORD ?

Les risques psychosociaux induits par la mise en place dans l'entreprise d'une organisation du travail inadaptée ou d'une politique managériale déviante n'entrent pas dans le champs de l'accord en vigueur .

	Nombre d'alertes clôturées en 2024	Nombre de personnes visées sur la période	l'alerte ne répond pas à la définition	Mesures disciplinaires	Lettres de rappel	Remarques verbales	Mesures d'accompagnement pour la personne visée	Mesures d'accompagnement et pour la victime présumée	Mesures d'accompagnement pour le collectif	Détail des mesures disciplinaires				
										Avertissements	Blâmes	Reprochadations	Licenciements suite simple	Licenciements avec grave
BNPPSA en France	181	217*	32	34	42	28	105	61	33	16	11	3	2	2
BCEF	117	147	22	28	33	18	72	34	25	13	9	3	2	1
CIB	26	26	2	3	3	1	12	13	3	-	2	-	-	1
CPBS	4	4	1	0	-	2	2	-	-	-	-	-	-	-
IPS	2	2	0	0	2	-	2	1	-	-	-	-	-	-
Fonctions	32	38	7	3	4	7	17	13	5	3	-	-	-	-

QUEL BILAN POUR 2024 ?

En 2024, il y a eu 181 alertes visant 217 personnes. 65% des alertes HVT sont issues de BCEF.

Sur les 217 personnes « incriminées », 34 ont été sanctionnées et 70 ont fait l'objet d'un rappel aux règles. Dans 52% des situations, il existe une relation hiérarchique entre les protagonistes.



LES ÉLUS CFDT DÉPLORENT

- La durée des procédures ! Les investigations, instructions, analyses et conclusions des alertes prennent au minimum 4 mois, et ce, sans mesures conservatoires dans l'attente des conclusions.
- Qu'aucune réunion de conciliation ne soit prévue durant toute la procédure du traitement de l'alerte.

AVIS CFDT

Pour rappel, **la CFDT n'est pas signataire de l'accord** portant sur la prévention des risques psychosociaux sur le recueil et le traitement des signalements de comportements susceptibles de relever du harcèlement moral ou sexuel, de la discrimination, et des agissements sexistes. **Pourquoi ?**

- ➔ Les représentants du personnels sont cantonnés au rôle d'accompagnants des personnes visées ou désignées victimes. A aucun moment ils ne sont partie prenante des conclusions.
- ➔ En supprimant le comité national, les salariés protagonistes ne peuvent plus contester les conclusions des RH Conduct.

Qui mieux que la CFDT connaît la portée mais aussi les limites de cet accord ? Bien que non signataires, les représentants CFDT se tiennent à votre disposition pour vous accompagner et/ou vous conseiller durant tout le processus « harcèlement et violence au travail ».

